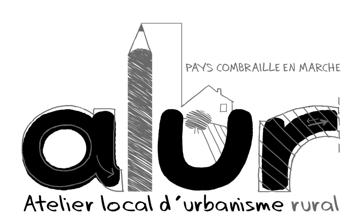


NOTICE

Veuillez lire attentivement cette notice, elle contient des informations importantes sur la création de l'Atelier Local d'Urbanisme Rural du Pays Combraille en Marche.
Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations au Pays Combraille en Marche, 11 grande rue, 23700 Mainsat.
Garder cette notice, vous pourriez avoir besoin de la relire.

Dans cette notice :

1 - Qu'est-ce que l'ALUR ?

L'ALUR est une « manière de faire », tout simplement ; une approche méthodologique partagée pour mener à bien des projets. C'est une posture collective, presque un état d'esprit, basée sur la mise en réseau et la création de synergies entre les acteurs au service des projets du territoire. L'ALUR s'apparente à une plateforme réunissant les forces en présence. Plus qu'un dispositif, c'est un espace ouvert d'échange, de réflexion, de construction à géométrie variable entre acteurs aux compétences diverses et complémentaires. L'ALUR propose de rassembler toutes les intelligences autour d'une même table pour travailler ensemble. Elle définit le cadre de travail, croise les pratiques et les connaissances, optimise les ressources, rompt les logiques sectorielles.

L'ALUR n'est pas une structure supplémentaire qui risquerait d'alourdir les démarches, de ralentir la mise en œuvre des projets ; au contraire, elle facilite leur montage et leur financement. Elle ne coute rien, n'a pas de personnel propre et n'engendre pas de frais supplémentaires.

2 - Dans quels cas est-elle utilisée ?

L'ALUR rend service aux petites collectivités rurales dotées de faibles moyens financiers et humains, confrontées à des projets de plus en plus complexes requérant toujours plus de technicité. La question des ressources et des compétences face à toute situation de projet est une préoccupation partagée par l'ensemble des élus. L'ALUR est une tentative de réponse ; elle a pour vocation de faire de l'animation de projet. On parlera aussi d'ingénierie de projet, de management de projet, de gestion ou d'accompagnement de projet… L'ALUR éclaire et facilite la prise de décision des élus. Elle mobilise et fédère les compétences disponibles pour placer les décideurs en situation de faire les meilleurs choix.

L'ALUR soutient la mise en œuvre du Projet de territoire formulé dans la Charte de développement 2005/2015 défendue par les élus du Pays Combraille en Marche. L'ALUR se propose d'intervenir sur quelques opérations pré-ciblées inscrites dans la Convention territoriale 2011/2013 couvrant des thèmes variés autour des questions d'urbanisme, d'architecture, de paysage, d'aménagement… Les projets seront représentatifs du champ d'intervention de nos collectivités (équipement public, espace public, aménagement de site, étude globale d'aménagement…). L'ALUR n'a aucun caractère obligatoire ; elle n'intervient qu'à la demande des maîtres d'ouvrages volontaires. Elle propose et les élus disposent.

L'ALUR permet de mettre toutes les chances de son côté pour tirer vers le haut la qualité des projets. Elle explore le nœud complexe du passage de la stratégie à l'action. Outre l'aide financière octroyée à travers la Convention territoriale, il s'agit d'apporter un soutien technique et méthodologique aux maîtres d'ouvrage afin de promouvoir réellement une certaine exigence de qualité et d'exemplarité. Pour ce faire, l'ALUR doit être mobilisée le plus en amont possible et intervenir au berceau des projets.

3 - Quelles sont les informations à connaitre avant de consulter l'ALUR ?

L'ALUR est un outil pour faciliter la mise en œuvre des stratégies de développement local et optimiser leur impact. Elle puise donc sa substance dans un socle constitué par la Charte de développement 2005/2015 du Pays ainsi que les différentes études thématiques existantes, au premier rang desquelles, se trouve la Charte architecturale et paysagère. L'ensemble de ces documents, susceptible d'évoluer, constitue un corpus que les membres de l'ALUR sont censés ne pas ignorer.



Les valeurs défendues par l'ALUR seront déterminées au fil du temps par les partenaires et les élus. Elles viendront alimenter progressivement la présente notice. Simplement nous pouvons avancer que l'ALUR défend les principes du développement durable. Tant que faire se peut, elle ménage et fait simple. Elle fait le plus possible avec l'existant et le moins possible contre.

L'ALUR pose un regard neuf, tournée vers l'avenir. Elle propose des alternatives et des manières de voir. Elle révèle, stimule. Plutôt que de critiquer, elle montre des chemins. En même temps qu'elle valorise le caractère rural, la typicité, elle insuffle créativité, innovation et changement. Elle ose. Quant on lui demande « pourquoi ? », elle répond « pourquoi pas ? » et s'interdit de dire « c'est impossible, ne le faites pas parce que ça ne s'est jamais fait ».

Optimiste, l'ALUR pose un regard bienveillant sur les hommes, les projets et le territoire. Elle est consciente qu'il n'y a pas de bons projets sans considération et respect entre les acteurs. L'ALUR rassemble, invite sur place et génère de la convivialité. Elle procure du plaisir à travailler ensemble. L'ALUR est faite de personnes, pas de structures. L'ALUR prend l'air et le temps. Elle arpente le terrain. Elle est dehors.

4 - Comment prendre l'ALUR ?

L'ALUR fait du sur-mesure en réponse aux problématiques occurrentes et aux besoins des maîtres d'ouvrage. Considérant qu'un projet est tout sauf une procédure, elle n'applique pas de recettes toutes faites et privilégie la souplesse. Elle s'adapte. C'est une façon de faire, pour faire à façon.

L'ALUR questionne les maîtres d'ouvrage sur leurs motivations, leurs objectifs, les enjeux, le calendrier, les coûts, les bénéfices... L'ALUR écoute, comprend, interroge, fait l'état des besoins, propose... Elle pose les questions que les maîtres d'ouvrage ne se posent pas. Elle convoque les compétences requises au regard du projet, du contexte et des attentes du maître d'ouvrage.

L'ALUR réunit un Comité de Pilotage qui après avoir évalué les besoins, formule des propositions en terme de méthodologie pour la conduite du projet. Quel pilotage adopter ? Quelles étapes suivre ? Comment passer de l'idée à la réalisation ? Elle renseigne sur les différents types d'études à diligenter : étude d'opportunité, de définition, de faisabilité, de programmation… Le cas échéant, elle accompagne le maître d'ouvrage dans la sélection d'un Assistant à Maitrise d'Ouvrage, d'un « programmiste », d'un mandataire ou simplement d'un maître d'œuvres. Elle peut procéder à la rédaction de cahiers des charges ou de préprogrammes. Elle participe aux démarches de consultation et de sélection de prestataires ainsi qu'au suivi d'études et de projets selon les désidératas des maîtres d'ouvrage. L'ALUR se place du côté de la maîtrise d'ouvrage ; son domaine d'intervention demeure l'animation de projet, elle ne se substitue pas aux professionnels en place : Assistants à Maîtrise d'Ouvrage, hommes de l'art, maîtres d'œuvres…

5 - Quels sont les effets (in)désirables éventuels ?

Pas à pas, l'ALUR a pour but de promouvoir et d'ancrer des bonnes pratiques en termes de méthodologie pour la conduite de projets parmi les acteurs locaux. Elle cultive la « culture du projet » et incite à travailler en « mode projet ». Les partenaires sont au service du projet dont le caractère transversal s'impose à l'organisation sectorielle. L'ALUR défend le cercle vertueux de l'innovation, de la qualité, de l'ambition (voir du risque) et de la réussite. Elle a pour but de montrer l'exemple et d'installer une dynamique du changement. Elle instaure de nouvelles habitudes de travail entre les partenaires, de nouveaux réflexes. En ce sens, l'intervention de l'ALUR peu s'apparenter à de la formation appliquée.

L'ALUR doit permettre de s'octroyer la possibilité de réfléchir à des questions de méthode ; ce qui induit d'être en capacité de « lever le nez du guidon » et d'aménager des espaces échappant à la dictature de l'urgence. Autour des projets accompagnés, des sessions courtes (journées ou 1/2 journées) de formation pourront être proposées simultanément aux membres de l'ALUR et aux maîtres d'ouvrage. Ces moments collectifs favoriseront la diffusion d'une culture partagée des notions de projet et d'innovation. Le contenu des sessions sera déterminé en fonction des besoins des membres de l'ALUR, elles porteront sur des thèmes comme : « Qu'est-ce qu'un projet ? », « Accompagner le changement », « Rédiger un cahier des charges », « Comprendre les Marchés à Procédure Adaptée »…

6 - Informations supplémentaires

Tout l'intérêt d'accompagner plus étroitement certains projets à maîtrise d'ouvrage publique, émargeant à la Convention Territoriale du Pays Combraille en Marche, s'est révélé au cours des travaux de l'Université rurale 2009/2010 sur le thème de l'habitat et de l'éco-construction.

Cette première notice a pour seul objectif d'ouvrir la discussion et d'alimenter la concertation. Elle résulte des réflexions issues de la dernière Université rurale mais aussi du bilan de la Convention Territoriale 2008/2010. Elle synthétise également les éléments apportés lors d'entretiens spécifiques qui avaient pour but de tester le concept de l'ALUR avec plusieurs partenaires potentiels.

Il est finalement entendu que l'ALUR doit être conçue en même temps qu'elle fonctionne. Sa mise au point et ses réglages interviendront « en direct », en travaillant sur des projets réels. L'ALUR est souhaitée, presque décrétée et mise en pratique ; son évaluation en cours de route la façonnera de manière empirique. Nous posons simplement le principe de l'ébauche collective de la présente notice, sorte de « mode d'emploi », afin de pouvoir fonctionner sur les premiers projets, qui pourra évoluer à postériori lorsque nous bénéficierons d'éléments d'évaluation.

Ci-dessus sont donc jetées simplement quelques bases de l'Atelier Local d'Urbanisme Rural du Pays Combraille en Marche en cours de construction. Rencontres et échanges vont se poursuivre lors des premières interventions sur des opérations inscrites dans la Convention Territoriale 2011/2013. L'ALUR est donc en devenir…

7 - Composition

En pratique, l'intervention de l'ALUR sur un projet est coordonnée par un animateur du Pays, un agent de développement d'une communauté de communes, un technicien d'une collectivité publique ou d'un service de l'Etat. Un Comité de Pilotage du projet est constitué à partir d'un porte feuille de partenaires associés, « membres » de l'ALUR : Conseil Général de la Creuse, Conseil Régional du Limousin, Préfecture, Direction Départementale des Territoires, Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, Conseil d'Architecture Urbanisme et Environnement, Conservation du patrimoine… Il nous semble également important de pouvoir associer à nos réflexions, à plus ou moins longue échéance, des partenaires institutionnels nationaux œuvrant dans le domaine des politiques publiques et du développement local : Entreprises Territoires et Développement (ETD), la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques (MIQCP), la 27ème Région… Pourquoi ne pas imaginer également de faire appel occasionnellement, sur une problématique spécifique, à un appui extérieur privé ? L'ALUR ne relève pas d'un chef de file unique ; chaque membre est un interlocuteur potentiel susceptible de diffuser la même information. L'ALUR fait corps avec ses membres.



Date de la dernière révision de la notice : 18 janvier 2011